

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 4 FÉVRIER 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 4 février 2026, à dix-neuf heures. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Monsieur Christian Charette, maire
 Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3
 Madame Annik Carle, conseillère Siège numéro 4
 Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5
 Madame Annie Rinfret, conseillère Siège numéro 6

Sont absents : Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond, conseiller Siège numéro 1
 Madame Marjolaine Poudrier, conseillère Siège numéro 2

Les membres présents forment le quorum.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil municipal le 29 janvier 2026 dans les délais légaux prévus par le Code municipal du Québec.

1. Ouverture de la séance

22-2026

La séance de la réunion extraordinaire du mercredi 4 février 2026 est ouverte à 19h00 par Monsieur Christian Charette, maire de Saint-Léon-le-Grand. Mme Roxane St-Yves, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire. Il est proposé par Madame Louise Ferron, appuyé par Madame Annik Carle et il est résolu que ces conditions d'ouvertures de séance sont acceptées.

2. Adoption de l'ordre du jour

23-2026

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Madame Louise Ferron et il est résolu que le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté;

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024
- 4.- Dépôt du rapport du maire
- 5.- Période de questions
- 6.- Clôture de la séance

3. Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024

24-2026

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léon-Le-Grand accepte le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2024, le tout, tel qu'audité et présenté par la firme de vérification externe, Stéphane Bérard CPA Inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Rinfret, appuyé par Madame Louise Ferron et il est résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise Mme Roxane St-Yves, Directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, lesdits états financiers et à les transmettre au MAMH et aux institutions financières au besoin.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

4. Dépôt du rapport du maire

25-2026

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Madame Annik Carle et il est résolu que le Conseil accepte le rapport du maire tel que déposé.

Annexe à la résolution numéro 25-2026

RAPPORT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, je vous présente le rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand.

1.- États financiers 2024 et rapport de l'auditeur

Le rapport de l'auditeur indépendant a été déposé lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 4 février 2026, présenté par les auditeurs de la firme comptable Stéphane Bérard CPA Inc. de Louiseville.

Revenus de fonctionnement et d'investissement	3 422 207 \$
Dépenses (excluant l'amortissement)	2 241 068 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	153 873 \$

Au 31 décembre 2024, la municipalité avait une dette à long terme de 1 079 900 \$.

Un montant de 53 300\$ est attribué au secteur de l'égout municipal, un montant de 67 000\$ pour l'achat d'un camion incendie, 500 200 \$ pour les travaux de voirie du haut Barthélemy et 459 400 \$ pour les travaux de voirie du bas Barthélemy.

Au 31 décembre 2024, les immobilisations de la municipalité s'élèvent à 6 348 972\$.

2.- Rétrospectives de l'année 2024

Le budget pour l'année 2024 était d'un montant de 1 812 927\$ pour les activités de fonctionnement et d'investissements.

Au cours de l'année 2024, il y a eu les événements suivants :

- En raison de l'embauche du personnel en 2023 afin de combler les postes vacants, il y a eu un retour à la normale au niveau des opérations de la municipalité autant au niveau administratif qu'au département de la voirie.
- Suite à la tempête Debby du 9 et 10 août 2024 qui nous a gravement impacté sur plusieurs infrastructures municipales (routes et ponts) et a occasionné plusieurs glissements de terrain, l'équipe en place a mis tout en œuvre dans les jours qui ont suivis cette tempête afin de rétablir la situation dans les meilleurs délais pour les citoyens. À ce jour, certains sites de glissement de terrain sont toujours en attente de réfection et la municipalité travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Sécurité publique afin de réaliser les travaux.
- Au cours de l'année 2024, une amélioration et une mise à niveau du centre des loisirs ont été réalisés, principalement, par l'ajout d'un jeu de shuffleboard, de portes automatiques ainsi qu'une réfection majeure de la cuisine. Ce projet a été possible grâce à une aide financière de la Politique de soutien au projet structurant (PSPS) de la MRC de Maskinongé.
- En février, nous avons eu une élection partielle, où a été élue Mme Marjolaine Poudrier au siège #2.
- Essentiellement, dans le cadre du programme de la TECQ, des travaux majeurs de remplacement de conduite d'aqueduc sur deux tronçons du Grand Rang ont été complétés. De plus, nous avons fait l'acquisition d'une génératrice stationnaire pour le puits du Grand Rang et du rang de l'Isle. Ces travaux ont été subventionnés par ce programme.
- Embauche d'un nouveau pompier déjà formé pour notre service incendie.
- Diminution de la vitesse dans le périmètre urbain soit la rue Principale, rang des Ambroise, rue Paillé, rue Lesage et rue Fréchette.
- Le camp de jour a eu lieu et 63 jeunes y ont participé. Des bourses ont été remises à nos finissants du secondaire et du primaire. L'aide financière aux jeunes sportifs a été reconduite, ce qui a permis d'aider financièrement les familles à garder les enfants actifs et à pratiquer leurs sports.

3.- Rémunération et allocation des élus

La rémunération et l'allocation de dépenses de la mairesse pour l'année 2024 ont été de 15 000\$ et celles des conseillers de 4 999,50\$ chacun.

4.- Indications préliminaires 2025

Pour l'année 2025, nous avons eu un nouveau rôle d'évaluation et l'évaluation municipale imposable lors de son dépôt au 11 septembre 2024 est de 253 589 300\$. Il y a eu une augmentation de 96 925 800 \$ comparativement à l'année 2024.

Budget pour l'année 2025

Revenus de fonctionnement	1 894 718 \$
Dépenses, affectations et remboursements de la dette	2 206 508 \$
Montant réservé dans le surplus budgétaire pour balancer le budget	138 009 \$

Les montants se répartissent comme suit :

Surplus au général	83 757 \$
Surplus à l'aqueduc municipal	9 929 \$
Surplus à l'aqueduc du Grand Rang et de l'Isle	30 738 \$
Surplus au secteur égout municipal	11 335 \$
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	2 250 \$
Total	138 009\$

Merci de votre attention,

Christian Charette, maire
4 février 2026

5. Période de questions

6. Clôture de la séance

26-2026

L'ordre du jour étant épuisé Madame Annie Rinfret propose, appuyé par Madame Annik Carle et il est résolu de clôturer la séance à 19h40.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Roxane St-Yves, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Christian Charette, maire de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

Maire